



COMMUNE DE CARSPACH

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CARSPACH
DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2024**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Rémi SPILLMANN
sur la convocation qui leur a été faite en date du 25 janvier 2024,
sont :

Présents : M. Jean-Yves MOSSER, 1^{er} adjoint - Mme Véronique LIDIN, 2^{ème} adjointe - M. Philippe WALCH, 3^{ème} adjoint - Mme Agnès HARNIST, 4^{ème} adjointe - M. André DUSIC, 5^{ème} adjoint - Mme Brigitte HORNY - M. Pascal HELL - M. Christophe KNECHT - Mme Christelle FAFFA - M. Laurent KELLER - Mme Anne SCHILLINGER - M. Dany HARTMANN - Mme Céline HOUX - M. Benoît PETER.

Excusés : Mme Sylvie HILBOLD, Mme Isabelle GRZESIK et M. Claude LEBOURGEOIS

Absente : Mme Maryse DELATTRE

Également présent :

Monsieur Christophe GISSINGER, Secrétaire Général
Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER, Responsable des affaires générales et financières.

Secrétaire de séance : Mme Véronique LIDIN, assistée de Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER.

En préambule de cette première réunion du conseil municipal de l'année, les élus ont visité le chantier de la future Maison des Assistantes Maternelles (MAM) à 19h. Après avoir constaté l'avancement du chantier et les futurs aménagements, les élus se réunissent dans la salle du Conseil Municipal.

M. le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 19 h 30 et présente l'ordre du jour :

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 19 décembre 2023.

POINT 2 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Compte-rendu des délégués représentant la commune dans les différentes structures intercommunales.

POINT 3 : AFFAIRES FINANCIERES

Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024.

POINT 4 : AFFAIRES TECHNIQUES

Débat sur le projet d'ombrières photovoltaïques et halle ouverte.

POINT 5 : DIVERS**POINT 1** : Approbation du PV de la séance du 19 décembre 2023.

Les conseillères et conseillers ont été destinataires du PV de la dernière séance du Conseil Municipal via l'espace privé « élus » du site internet.

M. le Maire demande si les élus ont des remarques à émettre suite à ce PV.

Celui-ci n'appelant pas de remarque particulière, il est proposé à l'Assemblée d'approuver ledit P.V. ; ce qui est fait à l'unanimité des membres présents.

Le registre des délibérations est signé en conséquence.

POINT 2 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Compte-rendu des délégués représentant la commune dans les différentes structures intercommunales.

M. le Maire précise qu'il y a eu de nombreuses réunions de nos associations en ce début d'année, qui, traditionnellement, présentent leur assemblée générale.

Il ajoute qu'une réunion de comité de pilotage du PLUi est prévue avec la Communauté de Communes Sundgau (CCS) la semaine prochaine, ainsi qu'une commission « relation avec les communes », puis, un conseil communautaire. Le séminaire annuel de la CCS aura lieu le 16 février (projections par services, dirigées par les vice-présidents concernés).

M. le Maire informe l'assemblée que M. Ludovic HAYE, Sénateur, est venu à la rencontre du Maire et de ses adjoints le 11 janvier 2024. Les élus ont pu aborder avec lui les projets de la commune, notamment les ombrières. Les échanges étaient intéressants, M. le Sénateur a transmis en Mairie des informations suite aux discussions abordées.

M. le Maire remercie le conseil pour la participation à la soirée d'échanges organisée avec les habitants le 19 janvier 2024. Les discussions étaient constructives et la soirée était conviviale.

Les membres du conseil indiquent que les retours de la population sont également positifs.

Mme Agnès HARNIST s'est rendue à la commission Jeunesse de la CCS : c'est un service très dynamique qui fonctionne bien. Un point « Infos Jeunesse » va ouvrir à ALTKIRCH, au Quartier Plessier : il faut compter 20 000 € de travaux/matériel, dont 45% est pris en charge par la CAF. Il y aura 6 ETP dont 3 financés par la CAF.

M. Philippe WALCH n'a pas de nouvelles du SIGFRA à ce jour.

Mme Véronique LIDIN a assisté au Bureau de la CCS dont les points seront présentés au prochain conseil communautaire : Conclusion d'une convention de partenariat à la MEF pour faciliter la commande publique, avenant pour le marché du Multi-accueil de Ferrette, concours des candidats admissibles pour l'accueil de loisirs/groupe scolaire d'Oltingue, la création d'un point info jeunesse, le programme du GERPLAN, les nouveaux tarifs de raccordement à l'assainissement lors de la vente d'un bien, et la programmation culturelle estivale.

POINT 3 : AFFAIRES FINANCIERES

Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024.

Suite à une erreur de calculs survenue dans la délibération du 19 décembre 2023, M. le Maire propose de délibérer à nouveau en rectifiant les éléments erronés. La délibération est nécessaire pour permettre de mandater les dépenses d'investissement réalisées avant le vote du budget primitif 2024 et non couvertes par les restes à réaliser.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dépenses d'investissement réelles inscrites au budget 2023 (hors remboursement d'emprunts) :
1 032 332.42 €

Soit le plafond défini au quart de cette somme : **258 083.11 €**

<u>Chapitre 21</u>	Immobilisations corporelles	23 083.11	€
<i>Article</i>	<i>21538 Réseau d'électrification</i>	<i>11 000.00</i>	<i>€</i>
<i>Article</i>	<i>2158 Matériel et outillage technique</i>	<i>6 083.11</i>	<i>€</i>
<i>Article</i>	<i>2156 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense</i>	<i>4 000.00</i>	<i>€</i>
<i>Article</i>	<i>2157 Matériel roulant</i>	<i>2 000.00</i>	<i>€</i>
<u>Opération n°13</u>	Travaux de voirie	180 000.00€	
<i>Article</i>	<i>231 Immobilisations corporelles en cours</i>	<i>180 000.00€</i>	
<u>Opération n°14</u>	Travaux de bâtiments	55 000.00 €	
<i>Article</i>	<i>2131 Bâtiments publics</i>	<i>55 000.00€</i>	

POINT 4 : AFFAIRES TECHNIQUES

Débat sur le projet d'ombrières photovoltaïques et halle ouverte : place des fêtes

M. le Maire informe l'assemblée qu'une future médecin est venue ce jour pour voir l'immeuble du Crédit Mutuel que la commune souhaite acquérir cette année (l'acte de vente fera l'objet d'une délibération dans un prochain conseil).

M. le Maire propose aux conseillères et conseillers de poursuivre le débat déjà abordé lors de précédentes séances, sur le projet d'ombrières photovoltaïques, et particulièrement concernant la cohérence de la partie halle ouverte. Il ajoute qu'il a rencontré hier soir M. FRIEDRICH, du cabinet IOEW, afin d'exprimer tout d'abord ses interrogations concernant la partie liée au sol du parking (l'ampleur des travaux semble disproportionnée pour cette partie) : M. FRIEDRICH affirme qu'il s'est appuyé sur les études de sol réalisées afin de chiffrer les travaux. Cependant, une étude complémentaire va être effectuée, afin d'être sûr que les matériaux et les installations soient cohérents avec l'utilisation de la Place des Fêtes. Ensuite, M. le Maire a expliqué que le projet de halle ouverte engendre des interrogations. Le coût total du projet s'élèverait à 2,5 à 3 millions d'euros : les ombrières permettraient à terme de rapporter des recettes à la commune avec la revente d'électricité. Cependant, la halle ouverte reste un sujet incertain en raison du rapport coût/utilisation. Il faut que la commune puisse au préalable déterminer qui sera en mesure d'utiliser le lieu, à quelle fréquence et pour quelles manifestations. Le Maire tient à rappeler que notre commune a la chance de disposer du Cercle Saint Georges qui est une belle salle et qu'il est nécessaire de continuer à la faire vivre.

M. Jean-Yves MOSSER a listé diverses possibilités d'utilisation d'une halle éventuellement un peu plus petite, qui pourrait abriter un terrain de sport pour nos associations sportives ainsi que de nombreuses manifestations telles que concerts, spectacles, cinéma en plein air, marchés, patinoire synthétique. Cependant, cela entraîne une gestion administrative et logistique qui incomberait à la mairie, et donc la nécessité d'embaucher un agent.

M. Pascal HELL et M. Dany HARTMANN demandent si une consultation des associations peut être envisagée afin d'avoir déjà leur avis sur les perspectives de ce projet ? En effet, il faut analyser les manifestations déjà connues actuellement, et les potentiels futurs événements.

M. le Maire répond dans la positive, cette proposition a déjà été considérée.

M. Jean-Yves MOSSER ajoute qu'il est également possible de mettre à disposition les lieux pour des organismes extérieurs, comme par exemple la MJC ou la CCS, pour certains événements.

M. Dany HARTMANN propose d'engager le projet d'ombrières (comme cela était prévu au départ) et de voir par la suite pour la halle.

M. Pascal HELL précise que si le projet est lancé dans sa totalité à ce coût, d'autres projets devront par conséquent être mis en attente.

Compte-tenu de ce qui précède, les élus souhaitent encore réfléchir à l'ensemble de ces points, et élaborer ensuite une stratégie qui permettra d'aboutir à la meilleure décision.

POINT 5 : DIVERS

URBANISME

M. le Maire donne connaissance aux élus des documents d'urbanisme qui ont été instruits depuis la dernière séance :

DECLARATION PREALABLE		
KUBLER Emmanuel	10, rue des Seigneurs	Création d'une piscine

GILARDONI Elodie et FANKHAUSER Mathias	5, rue du Faubourg	Clôture
LECOMTE Christophe	11, rue des Primevères	Abri de jardin

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Les élus prennent aussi note des demandes d'intention d'aliéner qui ont été déposées en Mairie depuis la dernière séance et pour lesquelles il n'a pas été jugé utile d'user du droit de préemption :

NOTAIRE	PROPRIETAIRE	BIEN VENDU	TARIF	ACQUEREUR
Me Arnaud MICHEL 68560 HIRSINGUE	SCI DAN	Bâti sur terrain propre (appt) Rue du Manège Section 07 parcelles n°209 et 217 28,98 ares	150 000 €	GASSER Sophie et MATHIS Etienne
Me Patrick MUNCH 68200 MULHOUSE	CAZAUBON Denis	Bâti sur terrain propre 17/19 rue des Champs Section 01 parcelles n°81 et 82 1,95 are	66 000 €	SCI de la Charité (Illfurth)
SCP HEIM- CHASSIGNET&BROGLE 11, rue de Thann 68130 ALTKIRCH	VIRON vve EBERLIN Irène	Bâti sur terrain propre 56, rue du Général de Gaule Section 40 parcelles n°15, 16 et 54 18,26 ares	215 000 €	PALLIER Benjamin et JUNKER Alizée
AZAMBRE, BOCA, DRANSART 56, rue Roger Salengro 59620 AULNOYE- AYMERIES	PLANCHON Christian	Bâti sur terrain propre (appt) 7, rue du Général de Gaule Section 03 parcelle n°5204 19,72 ares	180 000 €	FEHR Mégane

M. le Maire souhaite ensuite rappeler au conseil les dates à venir notamment dans l'objectif de préparer le budget 2024 :

- 20 février 2024 : commission technique
- 27 février 2024 : commissions réunies
- 12 mars 2024 : conseil municipal.

Plus personne ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20H30.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an comme ci-dessus.